



DEVENIR-AVIATEUR



Étudiant ou jeune diplômé,
l'armée de l'Air et de l'Espace vous propose
une première expérience professionnelle.

VOLONTAIRE ASPIRANT – Soutien numérique du personnel navigant

Poste 2025 - Spécialité 3642

Unité d'affectation :

CENTRE DE FORMATION AERONAUTIQUE INITIALE (CFAMI) 05.312

Base aérienne 701 - Salon de Provence

DESCRIPTION DU POSTE

UNITÉ

Le CFAMI 05.312 est en charge de la formation aéronautique initiale sol et vol des Personnels Navigants de l'Armée de l'air et de l'espace (Pilotes, Navigateurs Officiers Systèmes d'Armes et Pilotes avion à Distance).

POSTE

Vous êtes chargé :

- D'assurer un soutien informatique au personnel de l'unité (assistance, soutien, administration du réseau partagé et des sites Intradef de l'unité, initialisation et mise à jour des tablettes tactiles utilisées en vol...);
- De seconder le correspondant SIC de l'unité;
- D'assurer la veille technologique auprès des instances d'innovation du ministère des armées, et exprimer les besoins de l'unité en mise à niveau et développement de logiciels et matériels, notamment pédagogiques;
- De soutenir les équipes de projets innovants de l'unité dans le domaine du numérique et des nouvelles technologies, en utilisant ses propres compétences ou en faisant appel à des experts du ministère des armées ou des partenaires;
- De participer potentiellement aux missions de protection du territoire national, et à la représentation des armées aux cérémonies;
- De participer aux tâches de fonctionnement de l'unité.

ÊTRE VOLONTAIRE ASPIRANT ?

Dès votre **BAC+2**, les jeunes de 17 ans à moins de 26 ans peuvent s'engager dans l'armée de l'Air et de l'Espace en tant qu'Aviateur ou Aviatrice.

Cette première expérience professionnelle permet de découvrir durant une année les nombreux métiers de l'armée de l'Air et de l'Espace et offre la possibilité de vivre une expérience utile avant un engagement plus long (contrat d'officier sous contrat).

Les contrats de volontariat sont rémunérés.

MODALITÉS DE CANDIDATURE

Dossier de candidature à retirer et à déposer **complet** dans l'un des 48 Bureaux Air des Centres d'Information et de Recrutement des Forces Armées (CIRFA/Bureaux Air).
Liste des CIRFA sur devenir-aviateur.fr

SÉLECTION

Outre le dossier de candidature, la sélection comprend des **tests psychotechniques**, des **épreuves sportives**, une **visite médicale** et un **entretien de motivation**.

CONTRAT

Contrat de 12 mois, renouvelable, sous statut de volontaire aspirant (VASP).
Possibilité d'évoluer en tant qu'officier sous contrat au bout d'un an de service.

PROFIL RECHERCHÉ

CONDITIONS PARTICULIÈRES

- Vous avez la nationalité française;
- Vous êtes âgé de **26 ans au plus**.

DIPLÔME – FORMATION

- Vous justifiez d'un **BAC+2**.

COMPÉTENCES SPÉCIFIQUES REQUISES

- Vous maîtrisez l'outil informatique (Pack office...);
- Vous connaissez les réseaux et les outils informatiques.

QUALITÉS RECHERCHÉES

- **Appétence pour l'aéronautique militaire souhaitable** : vous côtoierez au quotidien les stagiaires et instructeurs des EFPN (Écoles de Formation du personnel Navigant);
- Vous êtes autonome et savez prendre des initiatives;
- Vous aimez le travail en équipe et l'esprit de cohésion;
- Vous êtes rigoureux et motivé par une éventuelle carrière dans l'armée de l'Air et de l'Espace à l'issue de votre volontariat.

Être militaire et Aviateur, c'est servir l'État, au sein des armées, en portant l'uniforme. Cela implique discipline, disponibilité et loyauté. Le sens de l'adaptation et le goût de l'effort sont des qualités indispensables.

FORMATION

Formation militaire de 3 semaines à l'Escadron de formation au cursus court (EFCC) de Salon-de-Provence.

RÉMUNÉRATION MENSUELLE* / AVANTAGES

- ~ **678 €** jusqu'à la formation militaire initiale (FMI), puis **910 € avant retenue pour pension**;
- **L'hébergement** et la **restauration** peuvent être proposés sur base aérienne à titre **gratuit**;
- La tenue est fournie;
- Vous pouvez également prétendre à la **prime d'activité** délivrée par la CAF en fonction de ses ressources;
- Avantage carte SNCF : **-75% pour ses déplacements personnels**;
- **25 jours de congés** par an.

* À titre indicatif. Données non contractuelles.